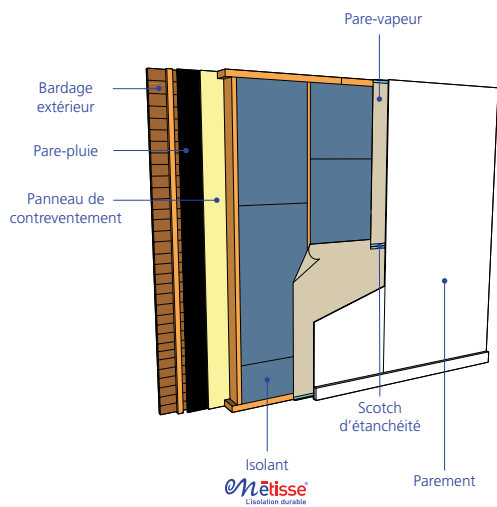
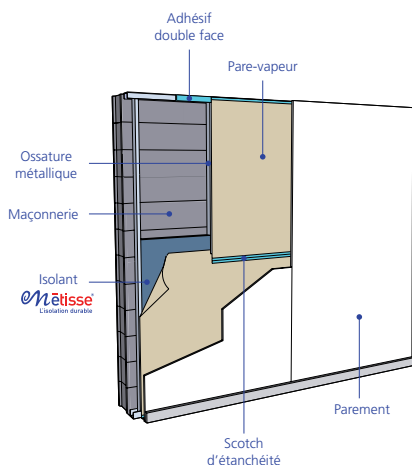


Guide de pose : les applications

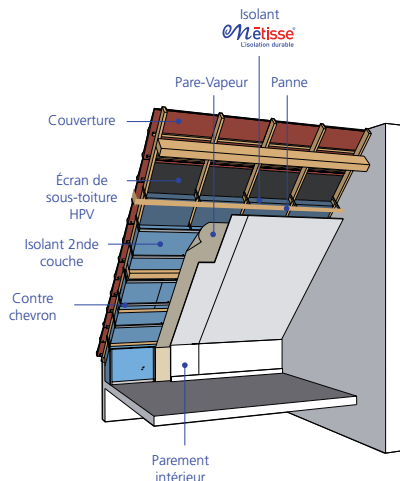
MUR À OSSATURE BOIS



MUR MAÇONNÉ



RAMPANTS



QUELLES ÉPAISSEURS CHOISIR ?

Afin de respecter les conditions d'obtention du crédit d'impôt ou des primes à l'isolation, nous vous conseillons de respecter les résistances thermiques R ci-dessous.

Par souci de préservation de la performance thermique du produit, la compression de l'isolant Métisse® ne doit pas excéder 10% de son épaisseur.

RÉSISTANCE THERMIQUE R (M ² .K)/W	SOLUTION CONFORT*	SOLUTION EXCELLENCE**
PLANCHER DE COMBLES	R=5 soit 313mm de Flocon Métisse®	R=7 soit 439mm de Flocon Métisse®
SOUS-TOITURE / RAMPANTS DE COMBLES AMÉNAGÉS	R=5 soit • 200mm de panneau Métisse® ou • 100mm de 2 couches de rouleaux Métisse®	R=6 soit 240mm de rouleaux Métisse® en 2 couches de 120mm
TOITURE-TERRASSE	R=3 soit 120mm de panneau / rouleau Métisse®	R=4,5 soit 180mm de panneau / rouleau Métisse® en 2 couches une de 100mm + une 80mm
PLANCHERS BAS (SUR SOUS-SOL, VIDE-SANITAIRE OU PASSAGE OUVERT)	R=2,4 soit 100mm de panneau / rouleau Métisse®	R=3 soit 120mm de panneau / rouleau Métisse®
MUR EXTÉRIEUR	R=3 soit 120mm de panneau / rouleau Métisse®	R=3,7 soit 145mm de panneau Métisse®

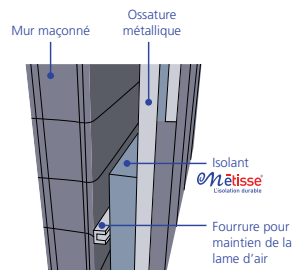
* Conforme à la RT 2005 et aux Certificats d'Economie d'Energie

** Conforme au Crédit d'Impôt Développement Durable. Notre conseil pour la RT2012 et le label BBC

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE EN RÉNOVATION ?

Lorsque le mur est étanche à l'eau, la mise en œuvre d'une lame d'air entre l'isolant et la paroi n'est pas nécessaire.

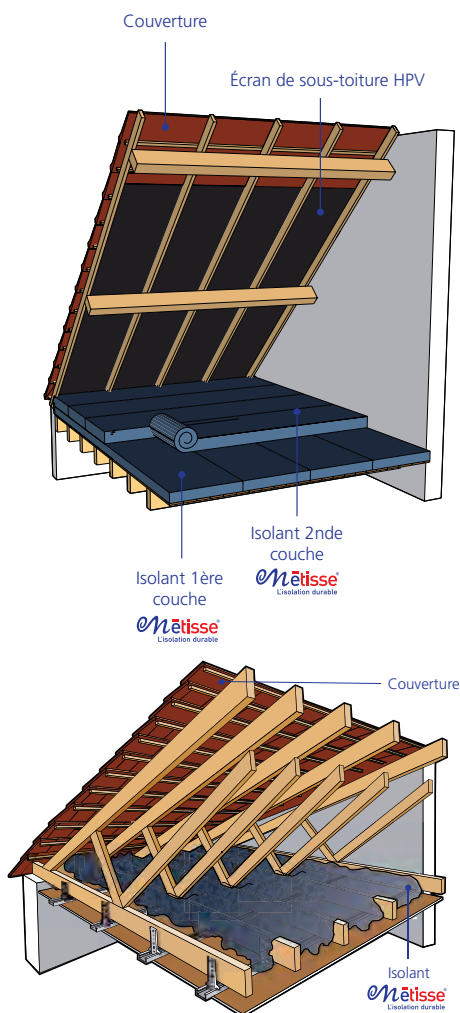
Néanmoins, lorsque l'étanchéité complète du mur n'est pas avérée, il est conseillé d'aménager une lame d'air d'environ 2 cm entre l'isolant et la paroi extérieure, notamment à l'aide de tasseaux bois ou de fourrures métalliques fixés sur la paroi et sur lesquels viendra se poser l'ossature.



Ci-dessus, un exemple de pose en mur maçonné et ossature métallique avec aménagement d'une lame d'air.

Guide de pose : les applications

COMBLES PERDUS



PRÉCAUTIONS SÉCURITÉ

Nos isolants **Métisse®** sont traités avec des retardateurs de flammes. Néanmoins, il convient de respecter impérativement les règles ci-dessous.

Les règles du bâtiment rappellent que tous les isolants :

- ne doivent être en aucun cas exposés à une source de chaleur intense et prolongée (soudure, flamme, étincelle).
- ne doivent jamais être posés en contact direct de spots encastrables ni à moins de 20 cm des conduits de cheminée. Il convient de respecter la distance de sécurité selon le DTU 24-1 P1.
- doivent être mis en oeuvre dans un bâtiment dont les installations électriques sont conformes aux normes en vigueur.



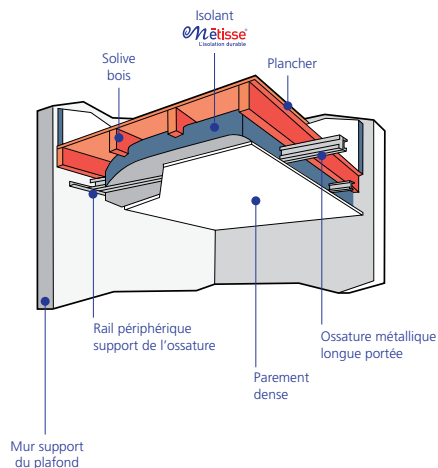
COMMENT COUPER LES LAINES MÉTISSE® ?

Le produit se découpe à l'aide d'un couteau à isolant à lame lisse ou légèrement ondulée (machette **Métisse®** sur commande).

La découpe peut également s'effectuer à l'aide d'un disque de fer lisse monté sur une disqueuse. **Métisse®** peut parfois se couper tout simplement à la main.



PLANCHER/PLAFOND



Pour plus de détails sur la pose :

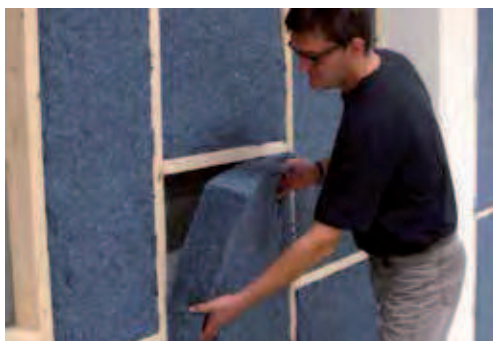
- des panneaux et rouleaux Métilisse RT : se reporter aux Avis Techniques 20/14-308 (mur) et 20/14-309 (toiture)
- du flocon : se reporter à l'avis technique 20/14-307 et au Dossier Technique d'application

LE RELAIS

présente

Métisse®
L'isolation durable

Guide de pose : les laines Métisse® en mur & toiture

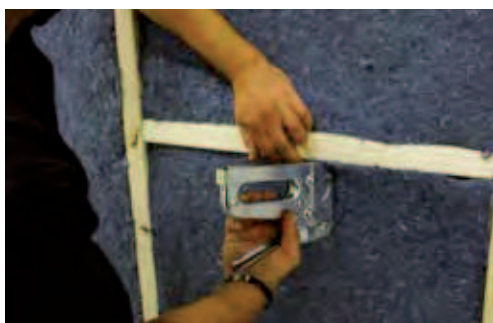


Les produits d'isolation Métisse® sous forme de panneaux ou rouleaux se posent conformément aux règles de l'art connues des professionnels du bâtiment.¹

1. POSE DE LA PREMIÈRE COUCHE D'ISOLANT

Les panneaux d'isolant Métisse® sont disposés entre les montants de l'ossature avec un léger pincement (max. 3% de la largeur du panneau) en butée au sol et au plafond.

Pour un bon maintien dans le temps, l'isolant Métisse® doit être cloué, vissé ou agrafé (cas de l'ossature bois) par léger pincement de la face interne de l'isolant sur les montants tous les 40 cm et sur la lisse haute tous les 15 cm.



2. POSE DE LA SECONDE COUCHE D'ISOLANT

Pour améliorer la performance thermique de la paroi, une deuxième couche d'isolant peut être installée en couches croisées ou à joints décalés grâce à une ossature secondaire.

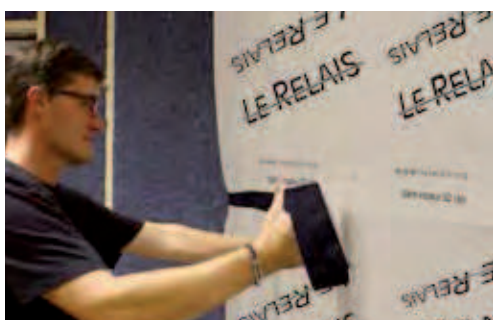


3. POSE DU PARE-VAPEUR

Fixer le pare-vapeur du côté de l'ambiance chauffée du bâtiment en l'agrafant ou le scotchant à l'aide d'un adhésif double-face sur les montants de l'ossature.

Respecter impérativement un chevauchement de 100 mm minimum entre chaque lé de pare-vapeur.

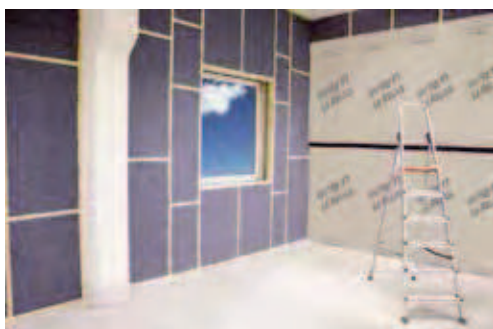
S'assurer de l'étanchéité à l'aide d'un adhésif adapté.



4. POSE DE LA PLAQUE DE PAREMENT

La mise en œuvre des plaques de parement intérieur doit être réalisée conformément au DTU 25-41 sur ossature métallique et DTU 31-2 sur ossature bois.

Se reporter aux réglementations en vigueur et aux préconisations des fabricants.



L'ISOLANT MÉTISSÉ® DOIT ÊTRE MIS EN ŒUVRE DANS UN ENDROIT SAIN, SEC ET VENTILÉ.

1. En France, on se référera notamment aux Documents Techniques Unifiés (DTU) tels que :
DTU 20-1 : Parois et murs en maçonnerie de petits éléments,
DTU 23-1 : Murs en béton banché,
DTU 25-41 : Ouvrage en plaques de parement en plâtre,
DTU 25-42 : Ouvrage de doublage et habillage en complexes,
DTU 31-2 Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois,
DTU 25-31 : Cloisons en carreaux de plâtre,
DTU 41-2 : Revêtements extérieurs en bois.